

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1853

16 juillet 2014

SOMMAIRE

Absolu Telecom S.A.	88899	DSP Automotive S.A.	88903
Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A.	88906	DSP Automotive S.A.	88935
Agilent Technologies Luxco S.à r.l.	88916	E.G.E.C. S.A.	88898
Agilent Technologies Luxembourg Hold- ing S.à r.l.	88922	Elux Invest S.A.	88904
Atalaya Luxco 2	88900	Emalux S.A.	88906
Atalaya Management Luxco Investment S.C.A.	88926	Eskatos	88902
Bain Capital CCD II (Luxembourg) Sàrl	88905	Eskatos	88906
Baker Hughes International Financing S.à r.l.	88939	Estro	88933
Ballast Nedam International Product Ma- nagement Luxembourg	88901	EuroCore Holdings Property 1 S.à r.l.	88904
BCEE Asset Management	88903	Euro-Providence	88902
Brent (BC) Finco S.à r.l.	88901	ExxonMobil Luxembourg et Cie	88916
Brent (BC) Participation S.à r.l.	88901	Finic XXI Lux S.à r.l.	88934
Carnegie Fund IV	88898	Fondations Capital I S.C.A., SICAR	88942
Carts & Kiosks S.à r.l.	88900	Global Digital Publishing S.A.	88944
CC2Foil S.A.	88898	Greendale	88932
Comité pour la gestion d'un orchestre à géométrie variable dans le but de pro- mouvoir la composition jazz au Luxem- bourg	88936	Greendale S.A.	88932
DAM Invest S. à r.l.	88900	Inception Holdings S.à r.l.	88915
De Agostini Invest S.A.	88905	Mainoria SICAV - SIF	88916
Deutsche Finanz A.G.	88900	OSS CCS II S.à r.l.	88899
DIF Infrastructure Capital Holdings (Ne- therlands) S.à r.l.	88904	Otto S.A.	88899
Dogi' Investment Strategy S.A.	88902	PPIInvest SICAV-SIF	88898
		Rhapsodie S.à r.l.	88938
		Safetouring International S.A.	88931
		Strategic Sourcing Europe Ltd	88902
		Syn2cat - Association pour l'Encourage- ment des Innovations Sociales et Techni- ques	88904
		Woolsack S.A.	88903
		WTC Holdings S.à r.l.	88905
		ZORM Investments S.à r.l.	88910

Carnegie Fund IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066460/9.

(140078134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

CC2Foil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4046 Esch-sur-Alzette, 51, rue Joseph Brebsom.

R.C.S. Luxembourg B 170.132.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066462/9.

(140077559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

E.G.E.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1837 Luxembourg, 18, rue Rosemarie Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014066535/10.

(140078028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

PPInvest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 164.706.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 15 Mai 2014:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des administrateurs suivants:

- Jean Philippe Claessens, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand Duché du Luxembourg
- Michel Thomas, administrateur, avec adresse professionnelle au Via della Mostra 11/13-Mustergasse 11/13 - I-39100 Bolzano, Italie
- Florian Schwienbacher, administrateur, avec adresse professionnelle au au Via della Mostra 11/13-Mustergasse 11/13 - I-39100 Bolzano, Italie
- Aline Simonis, administratrice, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand Duché du Luxembourg

2. Deloitte Audit S.àr.L., avec siège social au 560 Rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été renommé en tant que Réviseur de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 Décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 15 Mai 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014069135/26.

(140080379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

OSS CCS II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.142.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

OSS CCS II S.à r.l.

Van Arkel Christiaan Frederik

Gérant B

Référence de publication: 2014068374/14.

(140079921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Absolu Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 76.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014067963/14.

(140079492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Otto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 144.217.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2014 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12 Avenue de la Porte Neuve

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Michel Schaeffer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014068375/26.

(140079815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

DAM Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.197.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066503/9.

(140077776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Deutsche Finanz A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 108.028.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

DEUTSCHE FINANZ AG SA

Référence de publication: 2014066519/11.

(140077870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Carts & Kiosks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.062.

Extrait des résolutions prises par les associées avec effet au 1^{er} mars 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Carts & Kiosks S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014068041/14.

(140079746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Atalaya Luxco 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 171.762.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 8 mai 2014

En date du 8 Mai 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Ailbhe Jennings de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014;
- de nommer Madame Ruth Springham, né le 25 Mai 1961 à Johnstone, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- * Mr. Jay Corrigan
- * Ms. Melissa Bethell
- * Ms. Ruth Springham et
- * Mr. Aurelien Vasseur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Mai 2014.

Référence de publication: 2014068653/20.

(140080564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Ballast Nedam International Product Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 83.653.

—
Résolutions du 16 avril 2014

L'actionnaire décide des points suivants:

1. Démission, en tant que gérant administratif, de Monsieur Van Alphen Marinus Antonius Maria, né le 11 avril 1955 à Terheijden (Hollande), résident à Pastoriestraat 1, 4921 AR Made.
2. Nomination, en remplacement en tant que gérant administrative, de Monsieur van der Meer Hans Paul, né le 27 juin 1959 à Nieuwer-Amstel (Hollande), résident à 9, Prinses Marielaan, 3818 HL Amersfoort (NL), et Monsieur Veerman Hans, né le 8 août 1960 à Schiedam (NL), résident au 44, Houtduif, 3641 VJ Mijdrecht (NL), pour une période indéterminée. Ils peuvent engager la société par leur signature individuelle.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014068010/16.

(140079785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Brent (BC) Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.267.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 13 mai 2014

En date du 13 Mai 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Ailbhe Jennings de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014;
- de nommer Madame Ruth Springham, né le 25 Mai 1961 à Johnstone, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. James Boudreau
- Ms. Ruth Springham et
- Mr. Aurélien Vasseur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mai 2014.

Référence de publication: 2014068005/19.

(140079963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Brent (BC) Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.266.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 13 mai 2014

En date du 13 Mai 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Ailbhe Jennings de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014;
- de nommer Madame Ruth Springham, né le 25 Mai 1961 à Johnstone, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. James Boudreau
- Ms. Ruth Springham et
- Mr. Aurélien Vasseur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mai 2014.

Référence de publication: 2014068006/19.

(140079964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Eskatos, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 137.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066544/11.

(140077481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Euro-Providence, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 127.607.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066548/11.

(140077523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Dogi' Investment Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 114.591.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2014066528/12.

(140077666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Strategic Sourcing Europe Ltd, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, route de Kaundorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.211.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le douze mai

Première résolution

L'assemblée générale décide du changement de Siège Social

Le siège social de la société ne se situera plus au 96 Duerfstroos L-9647 Doncols

Le siège social sera désormais au 4 route de Kaundorf L-9650 Esch-sur-Sûre.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du représentant permanent, Madame Segers Fabienne.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la nomination de Monsieur Claude Hubert Deslypere comme représentant permanent.

Doncols, le 12 mai 2014.

Claude Hubert Deslypere

Représentant permanent

Référence de publication: 2014068612/20.

(140079264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

DSP Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 184.915.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2014.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2014066530/13.

(140078192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Woolsack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 116.243.

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société (l'«Actionnaire Unique») datées du 12 mai 2014 que l'Actionnaire Unique a accepté la démission avec effet immédiat de Monsieur Geoffrey Henry.

Il résulte de ces mêmes résolutions écrites que l'Actionnaire unique a nommé comme commissaire aux comptes avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée annuelle de la Société qui se tiendra en 2020, la société ODD Financial Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B41014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WOOLSACK S.A.

Référence de publication: 2014067163/15.

(140078190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

BCEE Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 6A, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 98.746.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2014

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2013, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2015:

M. Michel BIREL

M. Gilbert ERNST

M. Jean-Claude FINCK

M. Pit HENTGEN

M. Norbert NICKELS

II. Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises, ERNST & YOUNG S.A., a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG S.A. pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2015.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014068737/26.

(140080435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

DIF Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.833.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066521/9.

(140077821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Elux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 145.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014066540/10.

(140077652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

EuroCore Holdings Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.546.

Les statuts coordonnés au 08/05/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13/05/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014066551/12.

(140078019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Syn2cat - Association pour l'Encouragement des Innovations Sociales et Techniques, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg F 7.979.

Par décision du conseil d'administration du 20 mars 2013, l'article 1 des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. Les personnes dénommées ci-après

Nom, Prénom, Profession, Adresse, Nationalité

- Clement Steve; informaticien; 45, rue GD. Charlotte, L-7520 Mersch; L
- Gaffinet Yves; chargé de recherche; 21, rue Dr Schweitzer, L-3567 Dudelange; L
- Hiebbner Kevin; assistant pédagogique; 20, rue des Fleurs, L-6723 Grevenmacher; D
- Quest Michael; analyste-programmeur; 99A, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg; D
- Raison David; étudiant; 189, av. de la faïencerie, L-1511 Luxembourg; L
- Steichen Pascal; physicien; 23, rue Paul Albrecht, L-1151 Luxembourg; L
- Teusch Gust; retraité; 180, rue des Romains, L-8041 Strassen; L
- Teusch Marc; professeur-ingénieur; 31, rue Guillaume Serrig, L-4916 Bascharage; L

ont fondé, le 3 février 2009, une association sans but lucratif, selon la loi du 28 avril 1928 (telle qu'elle a été modifiée) dénommée «syn2cat - hackerspace.lu a.s.b.l.», qui a son siège au 4a, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg

Le siège pourra être transféré à n'importe quel autre lieu du Grand Duché sur simple décision du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014068450/23.

(140079989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

De Agostini Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.793.

Suite à une résolution de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 12 mai 2014:
- les mandats d'administrateurs de Messieurs Pierre Thielen, Emile De Demo et Manolo Santilli, ainsi que
- le mandat de commissaire aux comptes de la société Facts Services (anciennement Facts Services Sàrl) dont le siège social est situé 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour De Agostini Invest S.A.
Emile De Demo
Administrateur

Référence de publication: 2014068619/17.

(140079799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

WTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.001,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 167.787.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé unique prises en date du 13 avril 2014

L'Associé Unique de WTC Holdings S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Khalid Al Subeai en tant que gérant de catégorie A de la Société à partir du 20 mars 2014;

- De nommer:

* Monsieur Yousef Al Obaidan, résidant professionnellement Barwa Bank Building, Fifth floor, PO Box 16034 Doha, Qatar, en tant que gérant de catégorie A de la Société à partir du 20 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

WTC Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014067882/18.

(140078583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Bain Capital CCD II (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 141.431.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 12 mai 2014

En date du 12 Mai 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Ailbhe Jennings de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014;

- de nommer Monsieur Aurelien Vasseur, né le 8 Janvier 1976 à Seclin, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. Ian Loring

- Ms. Ruth Springham et

- Mr. Aurelien Vasseur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mai 2014.

Référence de publication: 2014067988/19.

(140079622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Emalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 102.085.

CIPILET FINANCE S.A., société de droit luxembourgeoise, RCSL B152.160, ayant son siège au 4, rue de l'avenir, L - 1147 LUXEMBOURG, démission de son poste de liquidateur avec effet immédiat de la Société Anonyme Emalux S.A., RCSL B102085 Siège social L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.

CIPILET FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2014066565/12.

(140077975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Eskatos, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 137.736.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 12 mai 2014:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- le remplacement de KPMG Luxembourg S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises agréé par PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2014066545/13.

(140078047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 179.235.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-eighth of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

Léa GNALY, lawyer, residing in Luxembourg, acting by virtue of resolutions taken by the board of directors (the "Board of Directors") of Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A. on 25 April 2014, copy of which resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to this document for the purposes of registration.

Who declared and required the notary to record that:

I. - Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A., is a public limited liability company (société anonyme) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.235 (the "Company"). The Company was duly incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 July 2013, published in the Mémorial C on 24 September 2013 under number 2345. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 23 January 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial C.

II. - According to article 6.1 of the Articles, the corporate capital of the Company is fixed at nine hundred and twenty-seven thousand and sixty-six Swedish Kronor and eighty Öre (SEK 927,066.80) divided into twenty-eight million (28,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), thirty-two million three hundred and fifty-three thousand three hundred and forty (32,353,340) ordinary redeemable shares (the "Ordinary Redeemable Shares") and thirty-two million three hundred and fifty-three thousand three hundred and forty (32,353,340) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") having a nominal value of one Öre (SEK 0.01) each.

III. - According to article 10 of the Articles, the Company has an authorised share capital of ten million two hundred and seventy-four thousand four hundred Swedish Kronor (SEK 10,274,400) divided into twenty-eight million (28,000,000) Ordinary Shares, four hundred and ninety-nine million seven hundred and twenty thousand (499,720,000) Ordinary Redeemable Shares and four hundred and ninety-nine million seven hundred and twenty thousand (499,720,000) MRPS, each having a nominal value of one Öre (SEK 0,01).

The Board of Directors is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period of five (5) years as from 31 July 2013 for any authorised shares which have not

yet been subscribed; the Board of Directors shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board of Directors is authorised to issue the MRPS in different classes to be determined at its sole discretion.

The Board of Directors is authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription of shares and it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase of the capital upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid shares to the shareholders in lieu of dividends.

The Board of Directors is further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the Board of Directors.

Each time the Board of Directors shall act to render effective the increase of capital, as authorised, article 6 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the Law, the Board of Directors is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five (5) years.

IV. - Pursuant to this authorization, the Board of Directors has decided on 25 April 2014 to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and sixty-four thousand two hundred and ninety-three Swedish Kronor and sixty-two Öre (SEK 264,293.62) so as to raise it from its present amount of nine hundred and twenty-seven thousand and sixty-six Swedish Kronor and eighty Öre (SEK 927,066.80) to one million one hundred and ninety-one thousand three hundred and sixty Swedish Kronor and forty-two Öre (SEK 1,191,360.42) by the creation and the issue of thirteen million two hundred and fourteen thousand six hundred and eighty-one (13,214,681) Ordinary Redeemable Shares having a nominal value of one Öre (SEK 0.01) each and thirteen million two hundred and fourteen thousand six hundred and eighty-one (13,214,681) MRPS having a nominal value of one Öre (SEK 0.01) each together with a share premium of ninety-eight Öre (SEK 0.98) on each MRPS (the "MRPS Share Premium").

The Board of Directors resolved to accept the subscription of the Ordinary Redeemable Shares and MRPS as follows:

Name and Address of the Subscribers	Shares Subscribed	Total Subscription Price
Access Capital Fund V LP Growth Buy-Out Europe with registered office at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, GY1 2HL Guernsey	5,140,332 MRPS	SEK 5,088,928.68
Access Capital Partners S.A. on behalf of Access Capital Fund V FCPR Growth Buy-Out Europe with registered office at 121 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France	658,183 MRPS	SEK 651,601.17
Access Capital Partners S.A. on behalf of Allocation PE Europe III FCPR with registered office at 121 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France	1,353,450 MRPS	SEK 1,339,915.50
Access Capital Partners S.A. on behalf of Neuflyze Vie PC A1 FCPR with registered office at 121 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France	964,102 MRPS	SEK 954,460.98
Coeli Private Equity 2012 AB with registered office at Box 3317, 103 66 Stockholm, Sweden	2,317,551 MRPS	SEK 2,294,375.49
Ulla Wegenius residing at Tysta Gatan 14, 115 20 Stockholm, Sweden	2,781,063 MRPS	SEK 2,753,252.37
Adelis Holding I AB with registered office at Biblioteksgatan 9, 111 46 Stockholm, Sweden	13,214,681 Ordinary Redeemable Shares	SEK 132,146.81
TOTAL	13,214,681 Ordinary Redeemable Shares 13,214,681 MRPS	SEK 13,214.681

Such Ordinary Redeemable Shares and MRPS are paid up by way of a contribution in cash for a total amount of thirteen million two hundred and fourteen thousand six hundred and eighty-one Swedish Kronor (SEK 13,214,681) out of which:

(i) two hundred and sixty-four thousand two hundred and ninety-three Swedish Kronor and sixty-two Öre (SEK 264,293.62) shall be allocated to the corporate capital of the Company; and

(ii) twelve million nine hundred and fifty thousand three hundred and eighty-seven Swedish Kronor and thirty-eight Öre (SEK 12,950,387.38) shall be allocated to the MRPS Share Premium Account of the Company.

Evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6.1 of the Articles of the Company will now read as follows:

“ 6.1. The corporate capital of the Company is fixed at one million one hundred and ninety-one thousand three hundred and sixty Swedish Kronor and forty-two Öre (SEK 1,191,360.42) divided into twenty-eight million (28,000,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), forty-five million five hundred and sixty-eight thousand and twenty-one (45,568,021) ordinary redeemable shares (the “Ordinary Redeemable Shares”) and forty-five million five hundred and sixty-eight thousand and twenty-one (45,568,021) mandatory redeemable preferred shares (the “MPRS”) having a nominal value of one Öre (SEK 0.01) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Léa GNALY, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de résolutions prises par le conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») d'Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A. le 25 avril 2014, copie de ces résolutions, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. - Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A., est une société anonyme organisée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 127 rue de Mühlenbach, L - 2168 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.235 (la “Société”). La Société a été dûment constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 18 juillet 2013, publié au Mémorial C le 24 septembre 2013 sous le numéro 2345. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 23 janvier 2014 suivant acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial C.

II. - Aux termes de l'article 6.1 des Statuts, le capital social de la Société est fixé à neuf cent vingt-sept mille soixante-six Couronnes suédoises et quatre-vingt centimes (927.066,80 SEK) divisé en vingt-huit millions (28.000.000) d'actions ordinaires (les “Actions Ordinaires”), trente-deux millions trois cent cinquante-trois mille trois cent quarante (32.353.340) actions ordinaires rachetables (les “Actions Ordinaires Rachetables”) et trente-deux millions trois cent cinquante-trois mille trois cent quarante (32.353.340) actions préférentielles obligatoirement rachetables (les “APOR”), ayant une valeur nominale d'un centime de Couronne suédoise (0,01 SEK) chacune.

III. Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société a un capital autorisé de dix millions deux cent soixante-quatorze mille quatre cents Couronnes suédoises (10.274.400 SEK) divisé en vingt-huit millions (28.000.000) d'Actions Ordinaires, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent vingt mille (499.720.000) d'Actions Ordinaires Rachetables et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent vingt mille (499.720.000) APOR, ayant une valeur nominale d'un centime de Couronne suédoise (0,01 SEK) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et instruit à rendre effectif l'augmentation de capital, en tout ou partie, de temps à autre, au cours d'une période de cinq (5) années à partir du 31 juillet 2013 pour toutes les actions autorisées, n'ayant pas encore été souscrites; le Conseil d'Administration doit décider d'émettre des actions représentant ladite augmentation totale ou partielle du capital social et doit accepter les souscriptions pour de telles actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des APOR de différentes catégories qui seront déterminées à sa seule discrétion.

Le Conseil d'Administration est autorisé et instruit à déterminer les conditions relatives à la souscription des actions et pourra de temps à autre prendre la décision d'effectuer une augmentation totale ou partielle du capital social suite à la conversion du profit net de la Société en capital social et l'attribution d'actions entièrement libérées aux actionnaires au lieu des dividendes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des obligations convertibles ou tout autre instrument ou obligation équivalent avec droit de souscription ou d'émettre tout instrument financier de dette convertible en actions selon les conditions qui seront définies par le Conseil d'Administration.

A chaque fois que le Conseil d'Administration agit pour rendre effectif l'augmentation du capital, tel qu'autorisé, l'article 6 des Statuts devra être modifié de manière à refléter le résultat d'une telle action; le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne à prendre les mesures nécessaires à l'exécution et la publication de telle modification.

Concernant l'autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi, le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou à limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la même période de cinq (5) ans.

IV. - Conformément à cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé le 25 avril 2014, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-treize Couronnes suédoises et soixante-deux centimes (264.293,62 SEK) pour le porter de son montant actuel de neuf cent vingt-sept mille soixante-six Couronnes suédoises et quatre-vingt centimes (927.066,80 SEK) à un million cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante Couronnes suédoises et quarante-deux centimes (1.191.360,42 SEK) par la création et l'émission de treize millions deux cent quatorze mille six cent quatre-vingt-un (13.214.681) Actions Ordinaires Rachetables ayant une valeur nominale d'un centime de Couronne suédoise (0,01 SEK) chacune et treize millions deux cent quatorze mille six cent quatre-vingt-un (13.214.681) APOR ayant une valeur nominale d'un centime de Couronne suédoise (0,01 SEK) chacune ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-huit centimes de Couronne suédoise (0,98 SEK) sur chaque APOR (la «Prime d'Emission d'APOR»).

Le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la souscription des Actions Ordinaires Rachetables et des APOR comme suit:

Nom et Adresse des Souscripteurs	Actions souscrites	Prix de souscription total
Access Capital Fund V LP Growth Buy-Out Europe avec siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, GY1 2HL Guernsey	5.140.332 APOR	5.088.928,68 SEK
Access Capital Partners S.A. pour compte de Access Capital Fund V FCPR Growth Buy-Out Europe avec siège social au 121 Avenue des Champs- Elysées, 75008 Paris, France	658.183 APOR	651.601,17 SEK
Access Capital Partners S.A. pour compte de Allocation PE Europe III FCPR avec siège social au 121 Avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, France	1.353.450 APOR	1.339.915,50 SEK
Access Capital Partners S.A. pour compte de Neuflyze Vie PC A1 FCPR avec siège social au 121 Avenue des Champs- Elysées, 75008 Paris, France	964.102 APOR	954.460,98 SEK
Coeli Private Equity 2012 AB avec siège social au Box 3317, 103 66 Stockholm, Suède	2.317.551 APOR	2.294.375,49 SEK
Ulla Wegenius demeurant à Tysta Gatan 14, 115 20 Stockholm, Suède	2.781.063 APOR	2.753.252,37 SEK
Adelis Holding I AB avec siège social au 9, Biblioteksgatan, 111 46 Stockholm, Suède	13.214.681 Actions Ordinaires Rachetables	132.146,81 SEK
TOTAL	13.214.681 Actions Ordinaires Rachetables 13.214.681 APOR	13.214.681 SEK

Ces Actions Ordinaires Rachetables et ces APOR ont été libérés par un apport en numéraire d'un montant total de treize millions deux cent quatorze mille six cent quatre-vingt-un Couronnes suédoises (13.214.681 SEK) dont:

(i) deux cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-treize Couronnes suédoises et soixante-deux centimes (264.293,62 SEK) sont alloués au capital social de la Société; et

(ii) douze millions neuf cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-sept Couronnes suédoises et trente-huit centimes (12.950.387,38 SEK) sont alloués à la Prime d'Emission d'APOR de la Société.

La preuve du paiement susmentionné a été rapportée au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

A la suite de cette augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante Couronnes suédoises et quarante-deux centimes (1.191.360,42 SEK) divisé en vingt-huit millions (28.000.000) d'actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), quarante-cinq millions cinq cent soixante-huit mille vingt-et-une (45.568.021) actions ordinaires rachetables (les "Actions Ordinaires Rachetables") et quarante-cinq millions cinq cent soixante-huit mille vingt-et-une (45.568.021) actions préférentielles obligatoirement rachetables (les "APOR"), ayant une valeur nominale d'un centime de Couronne suédoise (0,01 SEK) chacune.»

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gnaly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2014. Relation: EAC/2014/6026. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014068632/216.

(140081280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

ZORM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.950.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FINEX.LU S.A. SOPARFI", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144705; et

2. Monsieur Tom BERNARDY, directeur de sociétés, né à Esch-sur Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 mai 1970, demeurant à L-4423 Soleuvre, 23, rue des Erables.

Les deux sont comparants sont ici représentés par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, (la "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "ZORM Investments S.à r.l.", (ci-après la "Société"), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra aussi acquérir des biens immobiliers à travers des SCI, et des actifs de toute nature soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

2.2 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.3 La Société peut également détenir des participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est similaire à celui de la Société et garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4 La Société peut également agir en tant qu'associé commandité de société en commandite spéciale et accomplir toutes les tâches liées à la gestion de telle sociétés.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts (3/4) du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à "l'assemblée générale des associés" devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Des assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

10.3 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne comme son mandataire, par procuration écrite ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

10.4 Tout associé qui prend part à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité, sous condition que ces moyens de communication sont disponibles aux lieux de la réunion.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas être actionnaires et peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans l'hypothèse où une personne morale est nommée gérante, elle devra désigner un représentant permanent qui exerce cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. Le(s) gérant(s) est (sont) librement révocable(s) à tout moment, sans préavis et sans motif, par une résolution des actionnaires représentant plus que la moitié du capital social.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au "conseil de gérance" dans ces statuts devra être entendue comme une référence au "gérant unique".

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14 Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné à chaque gérant au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, (le cas échéant), ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la Loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Les présents statuts sont interprétés conformément et régis par les le droit luxembourgeois. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

88915

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme "FINEX.LU S.A. SOPARFI", pré-désignée, douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	12.499
2) Monsieur Tom BERNARDY, pré-qualifié, une part sociale,	1
Total: douze mille cinq cents parts sociales,	12.500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
2. Monsieur Michał KOBUS, directeur de sociétés, né à Varsovia (Pologne), le 26.12.1976, demeurant à 01/067 Varsovia, Piaskowa 4m 29, Pologne est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Mandataire des comparants, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2014. LAC/2014/20456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014068560/292.

(140079660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Inception Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 161.565.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société en date du 23 avril 2014:

- Cornus Moore a démissionné de sa fonction de gérant de classe A de la société avec effet au 6 mai 2014.
- Karen Louise Nordier, ayant pour adresse Bahnhofstrasse 30, CH-6300 Zug, Suisse, est nommée gérante de classe A de la société avec effet au 6 mai 2014 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014068964/16.

(140080986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

ExxonMobil Luxembourg et Cie, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 42.457,50.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.560.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 31 mars 2014

L'Assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2014.

Référence de publication: 2014066584/11.

(140078005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Mainoria SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 35.627.

—
Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Christian Hannot de son mandat d'Administrateur à partir du 5 mars 2014.

Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Charles Kesteloot, né à Namur le 19 juillet 1978 et demeurant professionnellement au 19 place Sainte Gudule B-1000 Bruxelles, comme Administrateur à partir du 12 mai 2014, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui sera appelée à délibérer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014068319/15.

(140079387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Agilent Technologies Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.081.217.620,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.905.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Agilent Technologies Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.866 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Agilent Technologies Luxco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under no. B 112.905, pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 577 dated 20 March 2006 (the "Company"). The articles of association have been lastly amended pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 7 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 230 dated 25 January 2014.

II.- The 503 (five hundred three) class A shares, 3,432,381 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one) class B shares, 3,432,381 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one) class C shares, 3,432,381 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one) class D shares, 3,432,381 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one) class E shares, 3,432,381 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one) class F shares, 3,432,381 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one) class G shares, 3,432,381 (three million four hundred thirty-two thousand

three hundred eighty-one) class H shares, 3,432,381 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one) class I shares and 3,432,380 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty) class J shares, all with a nominal value of USD 35.- (thirty-five United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 35 (thirty-five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 1,081,217,585 (one billion eighty-one million two hundred seventeen thousand five hundred eighty-five United States Dollars) to USD 1,081,217,620 (one billion eighty-one million two hundred seventeen thousand six hundred twenty United States Dollars) by the issue of 1 (one) new ordinary share with a nominal value of USD 35 (thirty-five United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 15,581,944.22 (fifteen million, five hundred and eighty one thousand, nine hundred and forty four United States Dollars and twenty two United States Cents) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Agilent Technologies Luxembourg Holding S.à r.l. of the new share by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 35 (thirty-five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 1,081,217,585 (one billion eighty-one million two hundred seventeen thousand five hundred eighty-five United States Dollars) to USD 1,081,217,620 (one billion eighty-one million two hundred seventeen thousand six hundred twenty United States Dollars), by the issue of 1 (one) new ordinary share with a nominal value of USD 35 (thirty-five United States Dollar) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 15,581,944.22 (fifteen million, five hundred and eighty one thousand, nine hundred and forty four United States Dollars and twenty two United States Cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder of a global amount of USD 15,581,979.22 (fifteen million, five hundred and eighty one thousand, nine hundred and seventy nine United States Dollars and twenty two United States Cents) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the New Share. The issue of the New Share is also subject to the payment of the Share Premium. The New Share as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution consists in 393,368 (three hundred ninety-three thousand three hundred sixty-eight) shares held by the Sole Shareholder in the share capital of Agilent Technologies Japan Ltd., a company incorporated under the laws of Japan.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 15,581,979.22 (fifteen million, five hundred and eighty one thousand, nine hundred and seventy nine United States Dollars and twenty two United States Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

In the event that the value of the Contribution would be reassessed in the future, this might have an impact on the net value of the Contribution. In such case, only the Share Premium shall be adjusted accordingly, by virtue of an extraordinary meeting of the shareholder of the Company to be held under a private seal.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

Ms Jessica Van Leeuwen, category A manager, with professional address at 5 Groenelaan, NL -1186 AA Amstelveen;

Ms Marie Oh Huber, category A manager, with professional address at 5301, Stevens Creek Boulevard, California 95051, United States of America;

Mr Fabrice Rota, category B manager, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

Mr Patrick van Denzen, category B manager, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Agilent Technologies Luxembourg Holding S.à r.l.:

* 1 (one) ordinary share;

* 503 (five hundred three) class A shares;

* 3,432,381 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one) class B shares;

* 3,432,381 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one) class C shares;

* 3,432,381 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one) class D shares;

* 3,432,381 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one) class E shares;

* 3,432,381 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one) class F shares;

* 3,432,381 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one) class G shares;

* 3,432,381 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one) class H shares;

* 3,432,381 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one) class I shares; and

* 3,432,380 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty) class J shares

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at one billion eighty-one million two hundred seventeen thousand six hundred twenty United States Dollars (USD 1,081,217,620 represented by 1 (one) ordinary share, 503 (five hundred three) shares of Class A, three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one (3,432,381) shares of Class B, three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one (3,432,381) shares of Class C, three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one (3,432,381) shares of Class D, three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one (3,432,381) shares of Class E, three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one (3,432,381) shares of Class F, three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one (3,432,381) shares of Class G, three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one (3,432,381) shares of Class H, three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty-one (3,432,381) shares of Class I, and three million four hundred thirty-two thousand three hundred eighty (3,432,380) shares of Class J, with a par value of thirty-five United States Dollars (USD 35) each”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand euro (EUR 6,000.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Agilent Technologies Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.866 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Agilent Technologies Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.905, constituée par acte notarié du notaire soussigné, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 577 daté du 20 mars 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte pris par le notaire soussigné en date du 7 octobre 2013, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 230 daté du 25 janvier 2014.

II.- Les 503 (cinq cent trois) parts sociales de classe A, les 3.432.381 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe B, les 3.432.381 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe C, les 3.432.381 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe D, les 3.432.381 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe E, les 3.432.381 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe F, les 3.432.381 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe G, les 3.432.381 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe H, les 3.432.381 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe I et les 3.432.380 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt) parts sociales de classe J, toutes d'une valeur nominale de 35,- USD (trente-cinq Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 35 USD (trente-cinq Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 1.081.217.585 USD (un milliard quatre-vingt-un millions deux cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-cinq Dollars Américains) à 1.081.217.620 USD (un milliard quatre-vingt-un millions deux cent dix-sept mille six cent vingt Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ordinaire d'une valeur nominale de 35 USD (trente-cinq Dollars Américains), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 15.581.944,22 USD (quinze millions cinq cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-quatre Dollars Américains et vingt-deux Cents) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, le tout devant être libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Agilent Technologies Luxembourg Holding S.à r.l. de la nouvelle part sociale par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 35 USD (trente-cinq Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 1.081.217.585 USD (un milliard quatre-vingt-un millions deux cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-cinq Dollars Américains) à 1.081.217.620 USD (un milliard quatre-vingt-un millions deux cent dix-sept mille six cent vingt Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ordinaire d'une valeur nominale de 35 USD (trente-cinq Dollars Américains) (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 15.581.979,22 USD (quinze millions cinq cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-dix-neuf Dollars Américains et vingt-deux Cents) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), le tout devant être libéré par un apport en nature de l'Associé Unique d'un montant global de 15.581.979,22 USD (quinze millions cinq cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-dix-neuf Dollars américains et vingt-deux Cents) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociales et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé qui déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale. L'émission de la Nouvelle Part Sociale est également conditionnée au paiement de la Prime d'Emission. La Nouvelle Part Sociale ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

Description de l'Apport

L'Apport consiste en 393.368 (trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-huit) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans le capital social de Agilent Technologies Japan Ltd., une société constituée selon les lois du Japon.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 15.581.979,22 USD (quinze millions cinq cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-dix-neuf Dollars américains et vingt-deux Cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Dans le cas où la valeur de l'Apport serait réévaluée dans le futur, cela pourrait avoir un impact sur la valeur nette de l'Apport. Dans un tel cas, uniquement la Prime d'Emission devra être ajustée en conséquence, en vertu d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société devant se tenir sous seing privé.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

Mlle Jessica Van Leeuwen, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 5 Groenelaan, NL -1186 AA Amsterdam;

Mlle Marie Oh Huber, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 5301, Stevens Creek Boulevard, Santa Clara, Californie 95051, Etats-Unis d'Amérique;

M. Fabrice Rota, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

M. Patrick van Denzen, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

tous représentés par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précitée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Agilent Technologies Luxembourg Holding S.à r.l.:

* 1 (une) part sociale ordinaire;

* 503 (cinq cent trois) parts sociales de classe A;

* 3.432.381 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe B;

* 3.432.381 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe C;

* 3.432.381 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe D;

* 3.432.381 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe E;

* 3.432.381 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe F;

* 3.432.381 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe G;

* 3.432.381 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe H;

* 3.432.381 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe I; et

* 3.432.380 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt) parts sociales de classe J.

Le notaire atteste que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un milliard quatre-vingt-un millions deux cent dix-sept mille six cent vingt Dollars Américains (USD 1.081.217.620), représenté par 1 (une) part sociale ordinaire, cinq cent trois (503) parts sociales de Catégorie A, trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une (3.432.381) parts sociales de Catégorie B, trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une (3.432.381) parts sociales de Catégorie C, trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une (3.432.381) parts sociales de Catégorie D, trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une (3.432.381) parts sociales de Catégorie E, trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une (3.432.381) parts sociales de Catégorie F, trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une (3.432.381) parts sociales de Catégorie G, trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une (3.432.381) parts sociales de Catégorie H, trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-une (3.432.381) parts sociales de Catégorie I et trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingts (3.432.380) parts sociales de Catégorie J, d'une valeur de trente-cinq United States dollars (USD 35) chacune.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à six mille euros (EUR 6.000,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mai 2014. Relation: EAC/2014/6155. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014068634/296.

(140081282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Agilent Technologies Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.866.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Agilent Technologies World Trade, Inc., a corporation organised under the laws of the State of Delaware, United States of America, with its address at 5301 Stevens Creek Blvd, Santa Clara, CA 95051, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Agilent Technologies Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under no. B 180.866, pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2930 dated 21 November 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

II.- The 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollars) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 15,581,978.22 (fifteen million, five hundred and eighty one thousand, nine hundred and seventy eight United States Dollars and twenty two United States Cents) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Agilent Technologies World Trade, Inc. of the new share by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollars), by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 15,581,978.22 (fifteen million, five hundred and eighty one thousand, nine hundred and seventy eight United States Dollars and twenty two United States Cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder of a global amount of USD 15,581,979.22 (fifteen

million, five hundred and eighty one thousand, nine hundred and seventy nine United States Dollars and twenty two United States Cents) (the “Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the New Share. The issue of the New Share is also subject to the payment of the Share Premium. The New Share as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution consists in 393,368 (three hundred ninety-three thousand three hundred sixty-eight) shares held by the Sole Shareholder in the share capital of Agilent Technologies Japan Ltd., a company incorporated under the laws of Japan.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 15,581,979.22 (fifteen million, five hundred and eighty one thousand, nine hundred and seventy nine United States Dollars and twenty two United States Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

In the event that the value of the Contribution would be reassessed in the future, this might have an impact on the net value of the Contribution. In such case, only the Share Premium shall be adjusted accordingly, by virtue of an extraordinary meeting of the shareholder of the Company to be held under a private seal.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

Ms Jessica Van Leeuwen, category A manager, with professional address at 5 Groenelaan, NL -1186 AA Amstelveen;

Ms Marie Oh Huber, category A manager, with professional address at 5301, Stevens Creek Boulevard, Santa Clara, California 95051, United States of America;

Mr Fabrice Rota, category B manager, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

Mr Patrick van Denzen, category B manager, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Agilent Technologies World Trade, Inc.: 20,001 (twenty thousand one) shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollars, represented by 20,001 (twenty thousand one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand euro (EUR 6,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Agilent Technologies World Trade, Inc., une société organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 5301 Stevens Creek Blvd, Santa Clara, CA 95051, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Agilent Technologies Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.866, constituée par acte notarié du notaire soussigné, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 2930 daté du 21 novembre 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 20.001 USD (vingt mille un Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 15.581.978,22 USD (quinze millions cinq cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-dix-huit Dollars Américains et vingt-deux Cents) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, le tout devant être libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Agilent Technologies World Trade, Inc. de la nouvelle part sociale par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 20.001 USD (vingt mille un Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 15.581.978,22 USD (quinze millions cinq cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-dix-huit Dollars Américains et vingt-deux Cents) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), le tout devant être libéré par un apport en nature de l'Associé Unique d'un montant global de 15.581.979,22 USD (quinze millions cinq cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-dix-neuf Dollars américains et vingt-deux Cents) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé qui déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale. L'émission de la Nouvelle Part Sociale est également conditionnée au paiement de la Prime d'Emission. La Nouvelle Part Sociale ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

Description de l'Apport

L'Apport consiste en 393.368 (trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-huit) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans le capital social de Agilent Technologies Japan Ltd., une société constituée selon les lois du Japon.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 15.581.979,22 USD (quinze millions cinq cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-dix-neuf Dollars américains et vingt-deux Cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Dans le cas où la valeur de l'Apport serait réévaluée dans le futur, cela pourrait avoir un impact sur la valeur nette de l'Apport. Dans un tel cas, uniquement la Prime d'Emission devra être ajustée en conséquence, en vertu d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société devant se tenir sous seing privé.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

Mlle Jessica Van Leeuwen, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 5 Groenelaan, NL -1186 AA Ams-telveen;

Mlle Marie Oh Huber, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 5301, Stevens Creek Boulevard, Santa Clara, Californie 95051, Etats-Unis d'Amérique;

M. Fabrice Rota, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

M. Patrick van Denzen, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

tous représentés par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précitée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Agilent Technologies World Trade, Inc.: 20.001 (vingt mille une) parts sociales.

Le notaire atteste que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.001 USD (vingt mille un Dollars Américains) représenté par 20.001 (vingt mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à six mille euros (EUR 6.000,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mai 2014. Relation: EAC/2014/6154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014068635/228.

(140081283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Atalaya Management Luxco Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.332.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Mickaël Emeraux, professionally residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of managers of the sole manager of Atalaya Management Luxco Investment S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179332 (the "Company"),

pursuant to resolutions taken by the board of managers of the sole manager of the Company at a meeting held on 31 March 2014.

A copy of an excerpt of the minutes of such meeting, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Edouard DELOSCH, notary at that time residing in Diekirch, on 4 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 2371 of 26 September 2013. The articles of association of the Company were last amended on 27 December 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary in Echternach, published in the Mémorial C number 487, dated 22 February 2014.

2) The subscribed share capital of the Company was set at one million two hundred and twenty seven thousand fifty one euro and twenty six cents (EUR 1,227,051.26) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) Forty million three hundred eighty-seven thousand sixty-three (40,387,063) Class 1 Preference Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class 1 Preference Shares");

(b) Forty million three hundred eighty-seven thousand sixty (40,387,060) Class 2 Preference Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class 2 Preference Shares");

(c) Forty million three hundred eighty-seven thousand fifty-eight (40,387,058) Class 3 Preference Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class 3 Preference Shares");

(d) One thousand twenty-seven (1,027) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class A Ordinary Shares");

(e) Thirty-one thousand one hundred and forty (31,140) Class B1 Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class B1 Ordinary Shares");

(f) Thirty-one thousand one hundred and thirty-two (31,132) Class B2 Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class B2 Ordinary Shares”);

(g) Fifty-one thousand three hundred and eighty-three (51,383) Class C1 Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class C1 Ordinary Shares”);

(h) Fifty-one thousand three hundred and eighty-three (51,383) Class C2 Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class C2 Ordinary Shares”);

(i) One million three hundred and seventy-seven thousand seven hundred and eighty (1,377,780) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class D Ordinary Shares”);

(j) one hundred (100) Manager Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.”

3) Pursuant to article 6.15 of the articles of association of the Company, the authorized capital, including the issued share capital, is set at one million eight hundred and thirty eight thousand seven hundred and eighty three euro and thirty four cents (EUR 1,838,783.34), consisting of sixty million five hundred and eighty thousand five hundred and ninety five (60,580,595) Class 1 Preference Shares, sixty million five hundred and eighty thousand five hundred and ninety (60,580,590) Class 2 Preference Shares, sixty million five hundred and eighty thousand five hundred and eighty seven (60,580,587) Class 3 Preference Shares, one thousand five hundred and forty one (1,541) Class A Ordinary Shares, forty six thousand, seven hundred and ten (46,710) Class B1 Ordinary Shares, forty six thousand six hundred and ninety eight (46,698) Class B2 Ordinary Shares, seventy seven thousand and seventy five (77,075) Class C1 Ordinary Shares, seventy seven thousand and seventy five (77,075) Class C2 Ordinary Shares, one million eight hundred and eighty seven thousand three hundred and sixty three (1,887,363) Class D Ordinary Shares and one hundred (100) Manager Shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01). During the period of five (5) years from the date of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the resolutions pursuant to which the above authorised capital was inserted in these articles of association, the Manager is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and, for the avoidance of doubt, to issue any instruments convertible into shares, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued. Such authorisation may be renewed one or more time through a resolution of the general meeting of the shareholders, each time for a period not exceeding 5 years.

4) On 31 March 2014, the board of managers of the sole manager of the Company decided to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and nine thousand five hundred and seventy euro fifty-two cents (EUR 309,570.52) up to one million five hundred and thirty-six thousand six hundred and twenty-one euro and seventy-eight cents (EUR 1,536,621.78) represented by fully paid-up shares, by the creation and subscription of:

(a) ten million two hundred and twenty-five thousand seven hundred and thirty-one (10,225,731) Class 1 Preference Shares;

(b) ten million two hundred and twenty-five thousand seven hundred and thirty-one (10,225,731) Class 2 Preference Shares;

(c) ten million two hundred and twenty-five thousand seven hundred and thirty-one (10,225,731) Class 3 Preference Shares;

(d) two hundred and sixty-one (261) Class A Ordinary Shares;

(e) seven thousand eight hundred and eighty-four (7,884) Class B1 Ordinary Shares;

(f) seven thousand eight hundred and eighty-two (7,882) Class B2 Ordinary Shares;

(g) thirteen thousand eleven (13,011) Class C1 Ordinary Shares;

(h) thirteen thousand eleven (13,011) Class C2 Ordinary Shares;

(i) two hundred and thirty-seven thousand eight hundred and ten (237,810) Class D Ordinary Shares;

5) In accordance with article 6.16 of the articles of association of the Company, the board of managers of the sole manager of the Company decided to suppress the preferential right of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares.

The above issuance was subscribed and fully paid up through contributions in cash, as follows:

- Michael Lloyd Flodin residing at 3718 Reedpond drive North, Jacksonville, Florida 32223, USA, subscribed for one million four hundred ninety-five thousand six hundred fifty six (1,495,656) Class 1 Preference Shares, one million four hundred ninety-five thousand six hundred fifty six (1,495,656) Class 2 Preference Shares, one million four hundred ninety-five thousand six hundred fifty six (1,495,656) Class 3 Preference Shares, thirty-eight (38) Class A Ordinary Shares, one thousand one hundred fifty-three (1,153) Class B1 Shares, one thousand one hundred fifty-three (1,153) Class B2 Shares, one thousand nine hundred three (1,903) Class C1 Shares, one thousand nine hundred three (1,903) Class C2 Shares and sixty-seven thousand nine hundred forty-six (67,946) Class D Ordinary Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each, for an aggregate subscription price of one hundred forty thousand, five hundred fifteen euro and seventy-seven cents (EUR 140,515.77);

- Melber Patrimonial S.L. a company duly incorporated and existing under the laws of Spain, with company number 78403462G and having its registered office as Calle José Bastos, N° 1 - bajo B - 28023 Madrid, Spain, subscribed for seven hundred twenty-nine thousand eight hundred five (729,805) Class 1 Preference Shares, seven hundred twenty-nine thousand eight hundred five (729,805) Class 2 Preference Shares, seven hundred twenty-nine thousand eight hundred five

(729,805) Class 3 Preference Shares, nineteen (19) Class A Ordinary Shares, five hundred sixty-three (563) Class B1 Shares, five hundred sixty-two (562) Class B2 Shares, nine hundred twenty-nine (929) Class C1 Shares, nine hundred twenty-nine (929) Class C2 Shares and one hundred one thousand nine hundred eighteen (101,918) Class D Ordinary Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each, for an aggregate subscription price of one hundred seven thousand sixty-nine euro and twenty-nine cents (EUR 107,069.29);

- Francisco Tosta Valim Filho residing at Av. Giovanni Gronchi 4864 apt 81. Sao Paulo, SP, 05724-002, Brazil, subscribed for seven millions two hundred seventy thousand four hundred sixty-five (7,270,465) Class 1 Preference Shares, seven millions two hundred seventy thousand four hundred sixty-five (7,270,465) Class 2 Preference Shares, seven millions two hundred seventy thousand four hundred sixty-four (7,270,464) Class 3 Preference Shares, one hundred eighty-five (185) Class A Ordinary Shares, five thousand six hundred five (5,605) Class B1 Shares, five thousand six hundred five (5,605) Class B2 Shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) Class C1 Shares and nine thousand two hundred fifty (9,250) Class C2 Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each, for an aggregate subscription price of four hundred ninety-eight thousand ninety-eight euro and sixty-nine cents (EUR 498,098.69); and

- Bruce Neil Dawson residing at 7855 S Flanders St Centennial, CO 80015, USA, subscribed for seven hundred twenty-nine thousand eight hundred five (729,805) Class 1 Preference Shares, seven hundred twenty-nine thousand eight hundred five (729,805) Class 2 Preference Shares, seven hundred twenty-nine thousand eight hundred five (729,805) Class 3 Preference Shares, nineteen (19) Class A Ordinary Shares, five hundred sixty-three (563) Class B1 Shares, five hundred sixty-two (562) Class B2 Shares, nine hundred twenty-nine (929) Class C1 Shares, nine hundred twenty-nine (929) Class C2 Shares and sixty-seven thousand nine hundred forty-six (67,946) Class D Ordinary Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each, for an aggregate subscription price of eighty-eight thousand forty-four euro and ninety-seven cents (EUR 88,044.97);

The total amount of three hundred and nine thousand five hundred and seventy euro fifty-two cents (EUR 309,570.52) was made available to the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

6) As a consequence of such increase of share capital, article 6.1 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6. Corporate Capital.**

6.1 Subscribed Capital.

1) The subscribed capital of the Company is set at one million five hundred and thirty-six thousand six hundred and twenty-one euro and seventy-eight cents (EUR 1,536,621.78) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) Fifty million six hundred and twelve thousand seven hundred and ninety-four (50,612,794) Class 1 Preference Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class 1 Preference Shares”);

(b) Fifty million six hundred and twelve thousand seven hundred and ninety-one (50,612,791) Class 2 Preference Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class 2 Preference Shares”);

(c) Fifty million six hundred and twelve thousand seven hundred and eighty-nine (50,612,789) Class 3 Preference Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class 3 Preference Shares”);

(d) One thousand two hundred and eighty-eight (1,288) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class A Ordinary Shares”);

(e) thirty-nine thousand and twenty-four (39,024) Class B1 Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class B1 Ordinary Shares”);

(f) thirty-nine thousand and fourteen (39,014) Class B2 Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class B2 Ordinary Shares”);

(g) sixty-four thousand three hundred and ninety-four (64,394) Class C1 Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class C1 Ordinary Shares”);

(h) sixty-four thousand three hundred and ninety-four (64,394) Class C2 Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class C2 Ordinary Shares”);

(i) one million six hundred and fifteen thousand five hundred and ninety (1,615,590) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class D Ordinary Shares”);

(j) one hundred (100) Manager Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.”

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,500.-.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Mickaël Emeraux, résidant professionnellement au Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant du conseil de gérance du gérant unique de Atalaya Management Luxco Investment S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.332 (la «Société»),

conformément aux résolutions prises par le conseil de gérance du gérant unique de la Société lors d'une réunion tenue le 31 mars 2014.

Une copie d'un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée suivant acte passé par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire résidant alors à Diekirch, le 4 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), numéro 2371 en date du 26 septembre 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 27 décembre 2013 suivant acte passé par devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, publié au Mémorial C n° 487, en date du 22 février 2014.

2) La Société avait un capital social souscrit d'un million deux cent vingt-sept mille cinquante-et-un euro et vingt-six centimes (EUR 1.227.051,26) représenté par des actions entièrement libérées, constituées comme suit:

(a) quarante millions trois cent quatre-vingt-sept-mille soixante-trois (40.387.063) Actions Préférentielles de Classe 1, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Préférentielles de Classe 1»);

(b) quarante millions trois cent quatre-vingt-sept-mille soixante (40.387.060) Actions Préférentielles de Classe 2, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Préférentielles de Classe 2»);

(c) quarante millions trois cent quatre-vingt-sept-mille cinquante-huit (40.387.058) Actions Préférentielles de Classe 3, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Préférentielles de Classe 3»);

(d) mille vingt-sept (1.027) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe A»);

(e) trente-et-un mille cent quarante (31.140) Actions Ordinaires de Classe B1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe B1»);

(f) trente-et-un mille cent trente-deux (31.132) Actions Ordinaires de Classe B2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe B2»);

(g) cinquante-et-un mille trois cent quatre-vingt-trois (51.383) Actions Ordinaires de Classe C1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe C1»);

(h) cinquante-et-un mille trois cent quatre-vingt-trois (51.383) Actions Ordinaires de Classe C2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe C2»);

(i) un million trois cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt (1.377.780) Actions Ordinaires de Classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe D»);

(j) cent (100) Actions de Commandité, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3) Conformément à l'article 6.15 des statuts de la Société, le capital autorisé, y compris le capital social émis, est fixé à un million huit cent trente-huit mille sept cent quatre-vingt-trois euro et trente-quatre centimes (EUR 1.838.783,34), représenté par soixante millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-quinze (60.580.595) Actions Préférentielles de Classe 1, soixante millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix (60.580.590) Actions Préférentielles de Classe 2, soixante millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-sept (60.580.587) Actions Préférentielles de Classe 3, mille cinq cent quarante-et-un (1.541) Actions Ordinaire de Classe A, quarante-six mille sept cent dix (46.710) Actions Ordinaire de Classe B1, quarante-six mille six cent quatre-vingt-dix-huit (46.698) Actions Ordinaire de Classe B2, soixante-dix-sept mille soixante-quinze (77.075) Actions Ordinaire de Classe C1, soixante-dix-sept mille soixante-quinze (77.075) Actions Ordinaire de Classe C2, un million huit cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-trois (1.887.363) Actions Ordinaire de Classe D et cent (100) Actions de Commandité, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune. Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires visant à créer le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant est autorisé à émettre des actions, à accorder des options de souscription aux actions et, pour éviter toute ambiguïté, à émettre tout instrument convertible en actions, aux personnes et selon les modalités jugées opportunes, et spécifiquement de procéder à cette émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les actions émises. Cette autorisation sera renouvelée une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale des actionnaires, chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

4) Le 31 mars 2014, le conseil de gérance du gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent neuf mille cinq cent soixante-dix euro et cinquante-deux centimes (EUR 309.570,52) afin de le porter à un million cinq cent trente-six mille six cent vingt-et-un euro et soixante-dix-huit centimes (EUR 1.536.621,78), par la création et l'émission de:

- (a) dix millions deux cent vingt-cinq mille sept cent trente-et-un (10.225.731) Actions Préférentielles de Classe 1;
- (b) dix millions deux cent vingt-cinq mille sept cent trente-et-un (10.225.731) Actions Préférentielles de Classe 2;
- (c) dix millions deux cent vingt-cinq mille sept cent trente-et-un (10.225.731) Actions Préférentielles de Classe 3;
- (d) deux cent soixante-et-un (261) Actions Ordinaires de Classe A;
- (e) sept mille huit cent quatre-vingt-quatre (7.884) Actions Ordinaires de Classe B1;
- (f) sept mille huit cent quatre-vingt-quatre (7.882) Actions Ordinaires de Classe B2;
- (g) treize mille onze (13.011) Actions Ordinaires de Classe C1;
- (h) treize mille onze (13.011) Actions Ordinaires de Classe C2;
- (i) deux cent trente-sept mille huit cent dix (237.810) Actions Ordinaires de Classe D;

5) Conformément à l'article 6.16 des statuts de la Société, le conseil de gérance du gérant unique de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les nouvelles actions émises.

L'émission ci-dessus a été souscrite et entièrement libérée par des apports en numéraire de la façon suivante:

- Michael Lloyd Flodin résidant à 3718 Reedpond drive North, Jacksonville, Florida 32223, Etats-Unis, a souscrit à un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cents cinquante-six (1.495.656) actions privilégiées de Classe 1, un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cents cinquante-six (1.495.656) actions privilégiées de Classe 2, un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cents cinquante-six (1.495.656) actions privilégiées de Classe 3, trente-huit (38) actions ordinaires de classe A, mille cent cinquante-trois (1.153) actions ordinaires de classe B1, mille cent cinquante-trois (1.153) actions ordinaires de classe B2, mille neuf cent trois (1.903) actions ordinaires de classe C1, mille neuf cent trois (1.903) actions ordinaires de classe C2 et soixante-sept mille neuf cent quarante-six (67.946) actions ordinaires de classe D pour un prix de souscription total de cent quarante mille cinq cent quinze euro et soixante-dix-sept cents (EUR 140.515,77),

- Melber Patrimonial S.L. une société constituée et existant selon les lois espagnoles, enregistrée sous le numéro 78403462G et ayant son siège social au Calle José Bastos, N° 1 - bajo B - 28023 Madrid, Espagne, a souscrit à sept cent vingt-neuf mille huit cent cinq (729.805) actions privilégiées de Classe 1, sept cent vingt-neuf mille huit cent cinq (729.805) actions privilégiées de Classe 2, sept cent vingt-neuf mille huit cent cinq (729.805) actions privilégiées de Classe 3, dix-neuf (19) actions ordinaires de classe A, cinq cent soixante-trois (563) actions ordinaires de classe B1 cinq cent soixante-deux (562) actions ordinaires de classe B2, neuf cent vingt-neuf (929) actions ordinaires de classe C1, neuf cent vingt-neuf (929) actions ordinaires de classe C2 et cent un mille neuf cent dix-huit (101.918) actions ordinaires de classe D pour un prix de souscription total de cent sept mille soixante-neuf euro et vingt-neuf cents (EUR 107.069,29),

- Francisco Tosta Valim Filho résidant à Av. Giovanni Gronchi 4864 apt 81. Sao Paulo, SP, 05724-002, Brésil, a souscrit à sept millions deux cent soixante-dix mille quatre cent soixante-cinq (7.270.465) actions privilégiées de Classe 1, sept millions deux cent soixante-dix mille quatre cent soixante-cinq (7.270.465) actions privilégiées de Classe 2, sept millions deux cent soixante-dix mille quatre cent soixante-quatre (7.270.464) actions privilégiées de Classe 3, cent quatre-vingt-cinq (185) actions ordinaires de classe A, cinq mille six cent cinq (5.605) actions ordinaires de classe B1, cinq mille six cent cinq (5.605) actions ordinaires de classe B2, neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions ordinaires de classe C1 et neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions ordinaires de classe C2 pour un prix de souscription total de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-dix-huit euro et soixante-neuf cents (EUR 498.098,69), et

- Bruce Neil Dawson résidant à 7855 S Flanders St Centennial, CO 80015, Etats-Unis, a souscrit à sept cent vingt-neuf mille huit cent cinq (729.805) actions privilégiées de Classe 1, sept cent vingt-neuf mille huit cent cinq (729.805) actions privilégiées de Classe 2, sept cent vingt-neuf mille huit cent cinq (729.805) actions privilégiées de Classe 3, dix-neuf (19) actions ordinaires de classe A, cinq cent soixante-trois (563) actions ordinaires de classe B1, cinq cent soixante-deux (562) actions ordinaires de classe B2, neuf cent vingt-neuf (929) actions ordinaires de classe C1, neuf cent vingt-neuf (929) actions ordinaires de classe C2 et soixante-sept mille neuf cent quarante-six (67.946) actions ordinaires de classe D pour un prix de souscription total de quatre-vingt-huit mille quarante-quatre euro et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 88.044,97).

Le montant total de trois cent neuf mille cinq cent soixante-dix euro et cinquante-deux centimes (EUR 309.570,52) a été mis à la disposition de la Société, ce qui a été démontré au notaire soussigné.

6) Suite à cette augmentation de capital social, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.**

6.1. Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est fixé à un million cinq cent trente-six mille six cent vingt-et-un euro et soixante-dix-huit centimes (EUR 1.536.621,78), représenté par des actions entièrement libérées, constituées comme suit:

(a) cinquante millions six cent douze mille sept cent quatre-vingt-quatorze (50.612.794) Actions Préférentielles de Classe 1, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Préférentielles de Classe 1»);

- (b) cinquante millions six cent douze mille sept cent quatre-vingt-onze (50.612.791) Actions Préférentielles de Classe 2, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Préférentielles de Classe 2»);
- (c) cinquante millions six cent douze mille sept cent quatre-vingt-neuf (50.612.789) Actions Préférentielles de Classe 3, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Préférentielles de Classe 3»);
- (d) mille deux cent quatre-vingt-huit (1.288) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe A»);
- (e) trente-neuf mille vingt-quatre (39.024) Actions Ordinaires de Classe B1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe B1»);
- (f) trente-neuf mille quatorze (39.014) Actions Ordinaires de Classe B2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe B2»);
- (g) soixante-quatre mille trois cent quatre-vingt-quatorze (64.394) Actions Ordinaires de Classe C1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe C1»);
- (h) soixante-quatre mille trois cent quatre-vingt-quatorze (64.394) Actions Ordinaires de Classe C2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe C2»);
- (i) un million six cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.615.590) Actions Ordinaires de Classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe D»);
- (j) cent (100) Actions de Commandité, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 2.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. EMERAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. Relation: LAC/2014/19383. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014068654/298.

(140081187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Safetouring International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 158.380.

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 15 mai 2014.

L'Assemblée, après lecture des lettres de démission de leur fonction d'administrateur de Monsieur Alfio RICIPUTO, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et de Monsieur Sébastien SCHAACK, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, décide d'accepter leur démission, avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Antoine Mafrica, né le 28 juillet 1968 à Thionville (France), résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et Madame Emmanuelle Brulé, née le 21 juin 1978 à Châtellerauld (France) résidant professionnellement au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, leur mandat ayant pour échéance l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014069197/20.

(140081192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

**Greendale, Société Anonyme,
(anc. Greendale S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 62.079.

L'an deux mille quatorze, vingt-quatre avril.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme GREENDALE S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 3 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 174 du 24 mars 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 403 du 2 juin 1999 et le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé, en date du 1^{er} mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 990 du 28 juin 2002, et les statuts ont ensuite été modifiés suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, précité, en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 378 du 26 avril 2005, inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 62.079,

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures et choisit comme président/scrutateur Madame Monique GOLDENBERG, demeurant à Steinfort, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sabrina BURTAIRE, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. L'élection du siège social au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, et la modification subséquente de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts.

2. La modification de la dénomination sociale, et la modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

3. La nomination de la société DIREX Sàrl en tant qu'administrateur délégué et administrateur.

4. La nomination de Monsieur David GORMAN en tant qu'administrateur de la société.

5. La modification des pouvoirs de signatures de la société: La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

6. La prolongation du mandat de Monsieur William Joseph GORMAN en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

7. La révocation de la société Viscomte S.à r.l. en tant que commissaire.

8. La nomination de la société FIDROYAL Sàrl en tant que nouveau commissaire.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que 100 % du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 100 % du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'élire le siège de la société à L- 8308 Capellen (Mamer), 89^e, Parc d'Activités, et modifie en conséquence l'article 2 - alinéa 1^{er} des statuts de la manière suivante:

« **Art. 2. 1^{er} . alinéa.** Le siège social de la société est établi à Capellen.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en «GREENDALE», et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la manière suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «GREENDALE».

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société DIREX Sàrl, dont le siège social est situé au 89e, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.881 en tant qu'administrateur-délégué et administrateur.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur David GORMAN, né le 29 janvier 1957 à Dublin, résident au 89, Blackheath Park, Clontarf, Dublin 3 en tant qu'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de prolonger le mandat de Monsieur William Joseph GORMAN en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Septième résolution

L'Assemblée décide de révoquer la société Viscomte S.à r.l. en tant que commissaire.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société FIDROYAL Sàrl, avec siège social au 19, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B42317, en tant que commissaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Burtaire, M. Goldenberg, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2014 - EAC/2014/5788 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014066647/89.

(140077923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Estro, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.198.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014066574/10.

(140077563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Finic XXI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.062.500,00.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 175.401.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

Se sont constitués en assemblée générale extraordinaire les associés de la société à responsabilité limitée «FINIC XXI LUX S.à r.l.», ayant son siège social à L-3253 Bettembourg, 59, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 894, en date du 16 avril 2013, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 17 octobre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations en date du 17 décembre 2013 sous le numéro 3212.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit LOCKMAN, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Stéphanie SALIN, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les associés présents, les mandataires des associés représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013.

2. Décharge à donner aux gérants.

3. Modification de l'exercice social de la société afin de le faire débiter le 1^{er} juillet pour se terminer le 30 juin de l'année suivante.

4. Modification afférente de l'article 15 des statuts définissant les dates de début et de fin de l'exercice social pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.»

5. Suppression de l'article 18 redondant.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 sont approuvés et le résultat, qui est une perte de 9.982,64 EUR.

Deuxième résolution

Pleine et entière décharge est donnée aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2013.

Troisième résolution

Les associés décident de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1^{er} juillet pour se terminer le 30 juin de l'année suivante, avec exception de l'année sociale en cours qui a débuté le 1^{er} janvier 2014 et se terminera le 30 juin 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 18 des statuts, qui était redondant par rapport à l'article 15, et en conséquence renuméroter les articles suivants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 1.500.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. LOCKMAN, A. BRAQUET, S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2014. Relation: LAC/2014/21152. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066608/71.

(140078372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

DSP Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 184.915.

L'an deux mil quatorze, le huit mai.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société DSP AUTOMOTIVE S.A., avec siège social à L-9910 Troisvierges, 1-A, rue de la Laiterie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 184.915.

L'assemblée est ouverte à 9.45 heures, sous la présidence de Madame Monique GOLDENBERG, demeurant à Steinfort qui occupe également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Madame Sabrina BURTAIRE, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts;

2. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et d'adapter en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet principal d'agir en qualité d'intermédiaire sur toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités exercées pour tous travaux de carrosserie, de réparation, de débosselage ainsi que l'achat, la vente et la location dans le secteur de l'automobile, sans que cette énumération soit limitative.

D'une façon générale, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle peut pour ces sociétés se porter caution, donner son aval, octroyer des avances, crédits et garanties hypothécaires ou autres.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850.-EUR

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: S. Burtaire, M. Goldenberg, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2014 - EAC/2014/6557 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066531/59.

(140078193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Comité pour la gestion d'un orchestre à géométrie variable dans le but de promouvoir la composition jazz au Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 3, Alewee.

R.C.S. Luxembourg F 9.943.

— STATUTS

entre les soussignés

Pol Belardi, musicien-compositeur, demeurant à 71, Langertengaass, L-3762 Tetange, de nationalité luxembourgeoise,

Maxime Bender, musicien-compositeur, demeurant à 3, Alewee, L-7681 Waldbillig, de nationalité luxembourgeoise,

Marc Mangen, musicien-compositeur, demeurant à 106, rue de Bastogne, L-9011 Ettelbrück, de nationalité luxembourgeoise,

ainsi que toutes les personnes physiques qui seront admises comme membres ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et par les statuts ci-dessous:

Chapitre 1^{er} . Dénomination, siège, durée, objet

Art. 1^{er} . L'association est dénommée

COMITÉ POUR LA GESTION D'UN ORCHESTRE À GÉOMÉTRIE VARIABLE DANS LE BUT DE PROMOUVOIR LA COMPOSITION JAZZ AU LUXEMBOURG,

association sans but lucratif.

L'orchestre est en résidence au Centre Culturel Régional Dudelage Op der Schmelz.

Art. 2. Le siège social de l'association est établi à 3, Alewee, 7681 Waldbillig. La durée de l'association est illimitée.

Art. 3. L'association a pour objet:

- de promouvoir la composition pour orchestre de jazz par des compositeurs luxembourgeois ou par des compositeurs étrangers domiciliés au Luxembourg,

- de développer un répertoire national d'œuvres pour orchestre de jazz.

- de promouvoir l'organisation de concerts, l'enregistrement et la distribution de ces œuvres par tout support médiatique.

- de promouvoir et faire connaître ce répertoire dans le monde entier.

- de proposer toute autre activité qui sera utile à atteindre ces buts.

Chapitre 2. Membres

Art. 4. Peut être admis comme membre de l'association toute personne physique ayant la nationalité luxembourgeoise ou domiciliée sur le territoire luxembourgeois.

L'admission d'un nouveau membre doit être proposée à l'unanimité par le Conseil d'Administration et approuvée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le nombre des membres associés ne peut être inférieur à trois. Les premiers membres sont les membres fondateurs soussignés.

Un membre démissionnaire n'a droit à aucune indemnité.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'Assemblée Générale à l'unanimité des membres pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave en relation avec l'objet social de l'association. Le membre faisant l'objet d'une proposition d'exclusion, sera préalablement entendu par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixe le montant de la cotisation annuelle qui est établie à 0 euros. Toutefois, elle peut devenir positive dans le futur.

Chapitre 3. Assemblée Générale

Art. 5. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président, ceci au courant du premier semestre de l'année. Le président doit convoquer l'Assemblée Générale à la demande conjointe faite par au moins un cinquième des membres de l'association. Les associés ne peuvent cependant pas se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé. Les convocations, indiquant la date, l'heure et le lieu auxquels se tiendra l'Assemblée Générale seront envoyées par courrier postal au moins huit jours avant la date de l'assemblée. L'ordre du jour doit être joint à la convocation. Le Conseil d'Administration peut décider qu'il sera pris des résolutions sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour.

Art. 6. L'Assemblée Générale est toujours présidée par son président.

Art. 7. Sont de la compétence de l'Assemblée Générale:

- la nomination et la révocation des administrateurs.
- l'approbation du rapport et des comptes.
- l'approbation du budget.
- la décharge du Conseil d'Administration.
- la fixation de la cotisation annuelle.
- les modifications des statuts.
- l'exclusion d'un membre, cette décision doit être prise à l'unanimité.
- la dissolution de l'association.

Art. 8. L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, la décision n'est pas admise. Le vote se fera à main levée. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées par le secrétaire dans un rapport qui sera déposé au siège de l'association où tous les membres et les tiers pourront en prendre connaissance.

Chapitre 4. Conseil d'Administration

Art. 9. L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois personnes et au plus de cinq personnes, dénommés administrateurs. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale statuant à l'unanimité des voix des membres présents. Les mandats des administrateurs sont honorifiques et ne donnent droit à aucune rémunération. Les administrateurs sont seuls compétents pour juger sur la qualité et la faisabilité d'un projet qui est proposé à l'association.

Art. 10. Le Conseil d'Administration choisit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 11. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent et au moins deux fois par an, sur convocation écrite du président notifiée huit jours avant la date de la séance. Le Conseil d'Administration doit se réunir sur la demande écrite d'au moins deux administrateurs. La demande doit être adressée au président et doit indiquer le ou les points à mettre à l'ordre du jour de la réunion.

Art. 12. Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par son président. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si tous les administrateurs sont présents. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la résolution n'est pas admise.

Art. 13. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'association. Il décide notamment de l'administration du patrimoine et de la manière dont l'objet de l'association doit être atteint. Toutes les

attributions qui ne sont pas spécifiquement assignées à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration représente l'association judiciairement et extrajudiciairement. L'association est valablement engagée par la signature conjointe du président et d'un autre membre du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration peut donner mandat pour une affaire déterminée à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. Les mandataires ainsi nommés peuvent engager l'association dans les conditions et limites de leurs pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut recruter du personnel et se faire assister par des experts. Les attributions et les rémunérations éventuelles de ces personnes seront arrêtées par le Conseil d'Administration.

Chapitre 5. Comptes

Art. 14. Les recettes de l'association consistent en:

- les cotisations des membres.
- les dons, legs et subventions qu'elle pourra recevoir dans les conditions prévues par la loi modifiée du 21 avril 1928.
- les recettes des manifestations et activités qu'elle organise ou co-organise.
- toute autre activité en relation avec le but de l'association.

Art. 15. L'Assemblée Générale désigne annuellement deux commissaires aux comptes qui ne peuvent être membre du Conseil d'Administration. Les commissaires aux comptes sont chargés de vérifier toutes les pièces financières concernant l'association, de contrôler les comptes dressés par le trésorier et de vérifier que les documents comptables reflètent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. Ils présentent un rapport afférent à l'Assemblée Générale appelée à voter sur les comptes sociaux.

Art. 16. Le Conseil d'Administration présente annuellement à l'Assemblée Générale le bilan de l'exercice écoulé ainsi qu'un budget prévisionnel sur l'exercice à venir. L'Assemblée Générale vote sur l'approbation des comptes, sur la décharge à donner aux administrateurs après avoir entendu les rapports respectifs des membres du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes.

Chapitre 6. Dispositions finales

Art. 17. Toute modification des présents statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 18. Dans le cas de dissolution de l'association, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent éventuel sera affecté à une ou plusieurs associations sans but lucratif luxembourgeoises ou à un ou plusieurs établissements publics luxembourgeois qui seront désignés par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, telle que modifiée ultérieurement.

Adopté par l'Assemblée constituante en sa réunion du 6 décembre 2013 à Waldbillig.

Pol Belardi / Maxime Bender / Marc Mangen.

Référence de publication: 2014068598/118.

(140074049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Rhapsodie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 78.302.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 30 janvier 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes par liquidation les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée RHAPSODIE S.à r.l., dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014068421/17.

(140079996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Baker Hughes International Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.004,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 183.557.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of April.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Baker Hughes International Financing S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at App 10B, 12 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,002 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 183557 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 12 November 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C) number 630 dated 11 March 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 16 January 2014 pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, acting in replacement of the undersigned notary, not yet published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C).

There appears:

Baker Hughes International Partners Holdings SCS, a common limited partnership (société en commandite simple) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 184080 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy, given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 20,002 (twenty thousand and two) shares having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 20,002 (twenty thousand and two United States dollars) to an amount of USD 20,004 (twenty thousand and four United States dollars) by way of the creation and issuance of 2 (two) shares having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each (the New Shares);

3. Subscription to, allocation and payment in kind of the New Shares;

4. Amendments to article 5 of the Company's articles of association (the Articles) to reflect the decisions taken under items 2. and 3. above;

5. Authorisations for the amendment of the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 20,002 (twenty thousand and two United States dollars) to an amount of USD 20,004 (twenty thousand and four United States dollars) by way of the creation and issuance of the New Shares.

Third resolution
Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to:

(i) subscribe to the New Shares for an aggregate amount of USD 5,760,479,155.46 (five billion seven hundred and sixty million four hundred and seventy-nine thousand one hundred and fifty-five United States dollars and forty-six cents); and

(ii) fully pay-up such New Shares by way of a contribution in kind consisting of receivables held against companies of the group to which both the Sole Shareholder and the Company belong (the Receivables).

The ownership, aggregate value and transferability of the Receivables so contributed to the Company are supported by certificates issued by the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company (the Certificates).

On the basis of the Certificates, the payment of the New Shares is evidenced.

The Certificates and the confirmation by the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The amount corresponding to the value of the Receivables will be allocated as follows:

- USD 2 (two United States dollars) to the nominal share capital account of the Company;
- USD 5,760,479,153.26 (five billion seven hundred and sixty million four hundred and seventy-nine thousand one hundred and fifty-three United States dollars and twenty-six cents) to the share premium account of the Company; and
- USD 0.20 (twenty United States cents) to the legal reserve of the Company.

Fourth resolution

In light of the above resolutions, the Meeting resolves to amend and hereby amends article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company’s subscribed share capital is fixed at USD 20,004 (twenty thousand and four United States dollars), represented by 20,004 (twenty thousand and four) shares having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.”.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy SCS to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the changes in the shareholding and in the Articles and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois d’avril.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg.

Se tient

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Baker Hughes International Financing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 20.002 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B183557 (la Société). La Société a été constituée selon le droit luxembourgeois en date du 12 novembre 2013 suivant un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 630 daté du 11 mars 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 16 janvier 2014 par un acte de Maître Blanche Moutrier, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

Comparaît:

Baker Hughes International Partners Holdings SCS, une société en commandite simple soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B184080 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

I. Que la totalité des 20.002 (vingt mille deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, est dûment représenté à l'Assemblée qui se trouve régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique), de façon à porter le capital social de son montant actuel de 20.002 USD (vingt-mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 20.004 USD (vingt mille quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création et l'émission de 2 (deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Nouvelles Parts Sociales);
3. Souscription, allocation et paiement en nature des Nouvelles Parts Sociales;
4. Modification de l'article 5 des statuts (les Statuts) de la Société de façon à refléter les décisions prises sous les points 2. et 3. ci-dessus;
5. Autorisations données pour la modification du registre de parts sociales de la Société; et
6. Divers.

III. Que l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique), de façon à porter le capital social de son montant actuel de 20.002 USD (vingt mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 20.004 USD (vingt mille quatre deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution
Souscription - Paiement

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare:

(i) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de 5,760,479,155.46 USD (cinq milliards sept cent soixante millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-six cents); et

(ii) libérer ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature constitué de créances détenues contre les sociétés du groupe auquel l'Associé Unique et la Société appartiennent (les Créances).

La propriété, la valeur totale et la cessibilité des Créances ainsi apportées à la Société sont prouvées par des certificats émis par l'Associé Unique et contresignés par la gérance de la Société (les Certificats).

Sur base des Certificats, le paiement des Nouvelles Parts Sociales est confirmé.

Les Certificats et la confirmation de l'Associé Unique, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui auprès des autorités compétentes.

Le montant correspondant à la valeur de la Créance sera alloué comme suit:

- 2 USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur le compte de capital social de la Société;
- 5,760,479,153.26 USD (cinq milliards sept cent soixante millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-six cents) sur le compte prime d'émission de la Société; et
- 0,20 USD (vingt cents des Etats-Unis d'Amérique) à la réserve légale de la Société.

Quatrième résolution

Au vu des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier et partant modifie l'article 5 des Statuts de façon à ce qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.004 USD (vingt mille quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 20.004 (vingt mille quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.».

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy, SCS afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, (i) à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des changements apportés à l'actionariat et aux Statuts et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives et (ii) de procéder à toutes formalités qui découleraient des résolutions prises ci-dessus.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, Grand Duché du Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mai 2014. Relation: EAC/2014/6139. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Référence de publication: 2014067990/183.

(140079361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.317.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of May.

Before us Maître Jean-Paul Meyers, civil law notary residing in Rambrouch.

Was held

an Extraordinary General Meeting of Shareholders of Fondations Capital I S.C.A., SICAR, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), under the regime of the SICAR (société d'investissement en capital à risque) Law dated June 15, 2004, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll (the «Company»), registered with the Trade Register in Luxembourg under the number B 129.317 incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on June 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 9, 2007 under number 1685.

The meeting was opened at 10.30 a.m. under the chairmanship of Yves GRODENT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Jérôme ABSIL, private employee, with professional address in Luxembourg.

and the meeting elected as scrutineer Jérôme ABSIL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Prolongation of the authorized period to increase the share capital

II. That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on April, 18, 2014 as it appears from the copies presented to the board of the meeting.

IV. Closed, the attendance list let appear that, from the 26,349,180 shares, currently issued (including 10 participating shares), 26.349.180 shares, currently issued (including 10 participating shares) are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to approve the amendment of the article 5.1 of the Articles of association to renew the five (5) year period in order to increase the shares capital of the fund up to the authorized capital of the SICAR.

The general meeting of shareholders finally decides to approve the modification of the Articles of Association 5.1 as follows:

“... During a period ending five (5) years after the date of publication of these updated Articles in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in accordance with the Law following the Extraordinary General Meeting held on May 6 2014, the General Partner is authorised to increase one or more times the issued share capital by causing the SICAR to issue new Shares within the limits of the authorised share capital. Prior to the expiry of that five (5) year period, each Shareholder and the General Partner must do all things necessary or desirable, including providing any consent or voting in favour of any resolution, to extend or renew the five (5) year period referred to in the preceding sentence for the purposes of making draw downs and consequently increasing share capital (within the limits of the authorised share capital) for purposes expressly contemplated in these Articles but subject always to the restrictions set out in these Articles. The General Partner may delegate, under his responsibility and supervision, to any duly authorised person (other than any person which the Adviser appoints to act as a sub-adviser) the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new Shares representing part or all of such increased amount of share capital.”

This resolution has been taken by unanimous vote.

There being no further business, the meeting is closed at 11.00 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six Mai,

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, lequel restera dépositaire des présentes minutes.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Fondations Capital I S.C.A., SICAR, société en commandite par actions (la "Société"), régie par la loi sur la SICAR (société d'investissement en capital à risque) du 15 Juin 2004, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 129.317, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juin 2007, publié au Mémorial C,

Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1685 du 9 août 2007.

L'assemblée a été ouverte à 10h30 sous la présidence de Yves GRODENT, employé privée ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Jérôme ABSIL, employé privée ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, et l'assemblée élit comme scrutateur Jérôme ABSIL, employé privée ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée ainsi constituée, le président a requis le notaire d'acter que:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. La prolongation de la période autorisée d'augmentation de capital

II. - Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de leurs parts, sont présentés sur une liste de présence attenante; laquelle liste, signée par les associés, les détenteurs de procuration et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présentes pour être enregistrée en même temps.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par le mandataire des associés demeureront aussi annexées aux présentes.

III. - La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par lettre recommandée aux actionnaires le 18 avril 2014, tel qu'il ressort de la documentation remise au Bureau de l'assemblée.

IV. - Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 26,349,180 parts sociales actuellement émises (incluant 10 parts sociales de participation), 26.349.180 (dont 10 parts sociales de participation) sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

Par conséquent, l'assemblée générale après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la modification l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

“... Pendant une période qui s'achèvera cinq (5) ans après la date de publication des statuts coordonnés dans Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, conformément à la Loi suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 Mai 2014, l'Associé Commandité est autorisée à accroître une ou plusieurs fois le capital social émis en faisant émettre par la SICAR de nouvelles Actions dans les limites du capital social autorisé. Avant expiration de cette période de (5) ans, chaque Actionnaire et l'Associé Commandité doivent effectuer toutes les actions nécessaires ou souhaitables, dont donner son accord ou effectuer un vote en faveur d'une résolution visant à prolonger ou à renouveler la période de cinq (5) ans à laquelle il est fait référence dans la phrase précédente afin de permettre la mise à disposition de fonds et d'accroître ainsi le capital social (dans les limites du capital social autorisé) pour satisfaire l'objet des présentes mais toujours en respectant les restrictions stipulées dans les présentes. L'Associé Commandité peut déléguer, sous sa responsabilité et sa supervision, ses obligations en termes d'acceptation des souscriptions et de réception des paiements pour toutes les Actions représentant tout ou partie d'un montant correspondant à l'augmentation du capital social à toute personne dûment habilitée (sauf toute personne que le Conseiller désigne pour occuper la fonction de conseiller adjoint).”

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h00.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: Grodent, Absil, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 07 mai 2014. Relation: RED/2014/1036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 15 mai 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014068150/122.

(140079915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Global Digital Publishing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014068184/14.

(140079997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.
